

Date de la dernière mise à jour : 09/09/25

Horizon Europe

Les programmes en gestion directe et indirecte, tels que le programme Horizon Europe, sont gérés de manière différente des fonds de la politique de cohésion (ex. FEDER, FSE+). Il s'agit de programmes **compétitifs**, qui fonctionnent principalement par **appels à projet**, selon un calendrier fixé au niveau européen, et requièrent, dans la plupart des cas, la mise en place de **partenariats**, incluant des acteurs de différents pays européens.

Budget du programme	- Montant (CPF 2021-2027) : 93,5 milliards d'euros (75,6 milliards d'euros en 2014-2020) - Pilier I (26%), Pilier II (56%), Pilier III (14%) et Pilier transversal (4%) 3ème budget du cadre financier pluriannuel (CFP) de la Commission Européenne, et 1^{er} budget en gestion directe
Objectifs du programme	- Soutenir la création, la diffusion et le transfert de connaissances de haute qualité et d'excellence dans l'UE. - Attirer des talents à tous les niveaux et contribuer à la pleine utilisation du réservoir de talents de l'UE. - Faciliter les liens de collaboration et renforcer l'impact de la R&I sur l'élaboration, le soutien et la mise en œuvre des politiques de l'UE. - Soutenir et renforcer la pénétration et le déploiement de solutions innovantes et durables dans l'économie de l'UE, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME), ainsi que dans la société. - Répondre aux problématiques mondiales, notamment le changement climatique et les objectifs de développement durable des Nations unies (ODD). - Créer des emplois, stimuler la croissance économique, promouvoir la compétitivité industrielle et renforcer l'attractivité de l'UE en matière de R&I.
Structure du programme	Le programme Horizon Europe est composé de quatre piliers : Pilier I « Sciences d'excellence » : soutient les projets de recherche fondamentale, le financement des échanges et bourses pour les scientifiques, ainsi que le développement des infrastructures de recherche. Pilier II « Problématiques mondiales et compétitivité industrielle européenne », pour soutenir des projets de recherche collaboratifs organisé autour de : 6 thématiques sociétales (<i>clusters</i>) : santé ; culture, créativité et société inclusive ; sécurité civile pour la société ; numérique, industrie et espace ; climat, énergie, mobilité ; alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement. 5 missions : « Accélérer la transition vers une Europe préparée au changement climatique et résiliente », « Vaincre le cancer : mission possible », « Régénérer notre océan et nos eaux », « 100 villes climatiquement neutres d'ici 2030 - par et pour les citoyens », « Prendre soin du sol, c'est prendre soin de la vie ».

	○ Pilier III « Europe plus innovante » : finance l'innovation de rupture et le développement des écosystèmes européens d'innovation. ○ Pilier transversal « élargir la participation et renforcer l'espace de la recherche » : vise à encourager la participation des pays les moins performants en recherche et innovation et éviter l'exode des compétences hors de l'UE. ○ Depuis la période 2021-2027, les RUP peuvent se positionner sur ce pilier en tant que coordinateurs (les autres régions françaises peuvent uniquement être partenaires). ○ Ce pilier est structuré autour de deux axes complémentaires, appelés aussi « destinations » dans le programme de travail 2025 : ▪ Widening (ACCESS), qui vise à élargir la participation des pays et institutions qui sont traditionnellement moins présents ou moins performants dans les projets européens de R&I. ▪ Espace Européen de la Recherche (ERA), relatif à la coordination des politiques nationales de recherche et au renforcement de l'Espace Européen de la Recherche.
Types d'actions financées	Horizon Europe peut financer différents types de projets, qui varient en fonction de l'envergure, des objectifs et spécificités de chaque appel, parmi lesquels: ● Actions de recherche et d'innovation (RIA) : ○ Projets collaboratifs visant à établir de nouvelles connaissances et/ou à explorer la faisabilité d'un(e) technologie, d'un produit, d'un procédé, d'un service (ou solution) nouveau ou amélioré. Ces activités peuvent inclure de la recherche fondamentale et appliquée, du développement et de l'intégration de technologie, des essais et la validation d'un prototype à petite échelle, dans un laboratoire ou un environnement simulé. ● Actions d'innovation (IA) : ○ Projets collaboratifs consistant principalement en des activités visant à produire des plans, des arrangements ou concepts pour un produit, procédé ou service nouveau ou amélioré. Ces activités peuvent inclure prototypage, essais, démonstration ou pilotes, validation du produit à grande échelle, première commercialisation. Les projets peuvent inclure des activités -limitées- de recherche et de développement. ● Actions de coordination et de soutien (CSA) : ○ Mesures d'accompagnement comme la standardisation, la dissémination, la sensibilisation et communication, la mise en réseau, les services de coordination et de soutien, les dialogues politiques, les exercices d'apprentissage mutuel et les études. Elles peuvent inclure des études de design pour de nouvelles infrastructures et des activités complémentaires de planning stratégique, la mise en réseau et la coordination entre programmes dans différents pays. ● Actions de cofinancement de programme (COFUND) : ○ Programme d'activités financées conjointement par Horizon Europe et une autre source de financement (par exemple un financement régional, national, ou privé), dans le cadre de différents volets du programme (dont MSCA et WIDERA) (voir liste de bénéficiaires), et dans le cadre de programmes doctoraux ou post-doctoraux. Un tel programme d'activités peut soutenir la mise en réseau et la coordination, la recherche, l'innovation, des actions pilotes, des innovations et déploiements sur le marché ; de la formation et de la mobilité ; des activités de sensibilisation et de communication et la diffusion et l'exploitation. Il peut également fournir tout soutien financier pertinent, tel que des subventions, des prix et des marchés publics, ainsi qu'un financement sous forme de participation au capital (blended finance) ou une combinaison de ceux-ci. Les projets peuvent

	être mises en œuvre par les bénéficiaires directement ou en apportant un soutien financier à des tiers. - Le pilier III dispose de plusieurs dispositifs visant à financer des PME innovantes, tels que : - L'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT) permet de financer et de lancer des Communautés de la Connaissance et de l'Innovation (KIC) thématiques, visant à développer des écosystèmes d'innovation durables dans des secteurs clés. - L'EIT Regional Innovation Scheme (EIT RIS) vise à développer les capacités d'innovation de pays et régions européens classés comme des innovateurs « modestes/modérés », et dont les RUP font partie. - Le Conseil Européen de l'Innovation (EIC) permet, de financer des PME innovantes, des start-ups et des scale-ups (budget de 10 milliards d'euros). L'EIC est structuré en trois grandes actions : - EIC Pathfinder : pour financer la recherche exploratoire, en collaboration avec des PME/start-ups. - EIC Transition : pour faire mûrir des technologies à travers des démonstrateurs. - EIC Accelerator : pour aider directement les PME et start-ups à commercialiser leurs innovations, à travers des subventions ou des prises de participation en capital. - Certains appels à proposition offrent la possibilité de faire financer des subventions en cascade – ou soutien financier à des tiers. C'est notamment le cas dans les appels du Cluster 6 et de la Mission Océans et Eaux.
Qui peut participer ?	Les conditions d'éligibilité dépendent de l'appel à projet considéré. Consortium : - Pour la majorité des appels à projet, il est nécessaire de monter un consortium de minimum trois entités établies de différents États membres ou pays associés, dont au moins l'un d'eux provenant d'un État membre de l'UE. - Voir plateforme de la Commission européenne de mise en relation des porteurs de projet pour trouver des partenaires. - Certaines actions sont en réservées à des mono-bénéficiaires. - Un niveau d'avancement technologique (« préparation technologique ») minimum est requis pour certains appels à projets. Pays éligibles au financement : En dehors des règles établies pour la constitution des consortiums, des entités d'un grand nombre de pays du monde peuvent participer à des projets et bénéficier de financements Horizon Europe, sous certaines conditions. - Les pays et territoires d'Outre-mer (PTOM) des États membres sont éligibles au financement Horizon Europe. - Plusieurs pays-tiers sont associés à Horizon Europe comme pays éligibles, avec des variations d'un programme à l'autre (à vérifier dans les appels à projets). - La liste des pays éligibles, régulièrement mise à jour, est disponible à ce lien : list-3rd-country-participation horizon-euratom en.pdf - Dans le cadre de la mission « Océans et Eau », il est possible d'associer des régions présentant des écosystèmes similaires (par exemple, des régions voisines et/ou des régions situées dans un bassin maritime différent) et/ou des régions moins développées, afin de renforcer la capacité à mettre en œuvre les solutions innovantes pour restaurer les écosystèmes d'eau douce. Une "région associée" ne peut bénéficier d'un soutien financier qu'une seule fois dans le cadre du projet.

	Montant et durée minimum et maximum par projet : Les montants et durées sont spécifiés dans chaque appel, et peuvent varier largement d'un appel à l'autre. Il n'y a en général pas de limites théoriques à la durée des projets. Pour donner une estimation, les budgets varient entre un million et plusieurs dizaines de millions d'euros (notamment pour les actions d'innovation), et les durées s'échelonnent souvent entre 12 à 30 mois pour les CSA, et 36 à 48 mois pour les actions d'innovation.
Aménagements pour les RUP	• Dans le cadre du volet « élargir la participation et développer l'excellence » (Widera), la coordination de la plupart des actions est réservée aux entités légales basées dans un pays ou une région du « Widening », dont les RUP depuis le CPF 2021-2027. Les institutions basées dans un pays ou région non-Widening peuvent néanmoins être partenaires du projet. • Dans le cadre de Widera, plusieurs appels à projet revêtent un intérêt particulier pour les RUP : ○ La Hop-on Facility (budget de 40 millions d'euros au total, soit 200 000 à 600 000 par appel à projet) permet à des acteurs de régions peu performantes en matière de recherche et innovation, telles que les RUP, de se joindre à des actions collaboratives déjà sélectionnées, sous réserve de l'accord du consortium concerné, et à condition que des acteurs du même pays ne participent pas encore à l'action. Les principaux critères de sélection sont l'excellence et la valeur ajoutée du nouveau partenaire dans l'exécution d'une tâche supplémentaire pertinente dans le cadre du projet. Ce dispositif permet une plus grande inclusivité dans les programmes d'Horizon Europe. ○ Le dispositif Twinning vise à renforcer les capacités de recherche des institutions situées dans des pays ou régions « Widening ». Il repose sur le jumelage d'une institution coordinatrice issue d'une région moins performante avec au moins deux institutions partenaires reconnues pour leur excellence en recherche. Les projets financent des activités de renforcement des compétences telles que des échanges de personnel, des formations, des ateliers et l'élaboration de stratégies communes. ○ Un nouvel appel Excellence Hubs est prévu en 2025, avec un budget élargi, probablement autour des Smart Specialisation Strategies (S3), pour favoriser des partenariats stratégiques régionaux entre écosystèmes de recherche et d'innovation, notamment dans les pays Widening. ○ L'appel European Excellence Initiative est prévu dans le programme de travail 2025, avec une approche plus ciblée sur l'impact territorial et la transformation institutionnelle, en cohérence avec l'initiative « New ERA for Universities ». • Dans le cadre du Conseil Européen de l'Innovation, des appels pilotes « EIC pre-accelerator » sont envisagés à partir de 2025 pour renforcer les capacités entrepreneuriales des talents de la recherche, en particulier dans les régions et institutions où l'écosystème deeptech est encore émergent.
Principaux bénéficiaires ciblés	• Tous types de bénéficiaires, y compris toute personne morale, les autorités régionales et locales, les PME, les grandes entreprises, les centres de recherche et les universités, les associations, les ONG, etc.
Coûts éligibles	<i>Les coûts éligibles sont amenés à changer d'une année à l'autre et nécessitent d'être vérifiés dans le programme de travail annuel du programme. Les éléments ci-dessous sont mentionnés à titre indicatifs.</i> On distingue deux grands types de coûts éligibles : les coûts directs et les coûts indirects (qui ne sont pas remboursés de la même manière, voir ci-dessous) : • Les règles financières d'Horizon Europe distinguent trois catégories de coûts directs : les coûts directs de personnel, les coûts directs de sous-traitance, les autres coûts directs (frais de mission, coûts d'amortissement et les coûts de location ou de location-bail d'équipement...)

	- Les coûts indirects sont définis par opposition à la notion de coût direct éligible. De manière générale, les coûts indirects sont des coûts non directement liés à la mise en œuvre du projet et qui ne peuvent pas lui être attribués directement. Cela inclut par exemple : - Location de bâtiments ou d'autres actifs non-utilisés directement pour la conduite de l'action (bâtiments administratifs, siège) ; - Fournitures de bureau ; - Services horizontaux et directions (comptabilité, communication institutionnelle, juridique, ressources humaines, formation, etc.) ; - Fluides (chauffage, électricité, eau...) et logistique de site (réseaux téléphonique et informatiques, service de nettoyage, de sécurité, etc.) Le remboursement des coûts éligibles peut se faire sous plusieurs formes, qui varient en fonction des instruments et catégories de budget : - Coûts réels, identifiables, vérifiables, auditables ; - Coûts unitaires, sous la forme d'un montant par unité fixe défini par la Commission européenne ou en respect des pratiques comptables du bénéficiaire ; - Sommes forfaitaires, un forfait global pour couvrir les coûts directs et indirects du projet. Dans ce cas, le montant de la somme est à définir en début de projet et est décorrélé des coûts qui seront réellement encourus par la suite ; - Taux forfaitaires, un pourcentage des coûts indirects éligibles. Pour plus de détails sur chaque catégorie, voir : Règles d'éligibilité des coûts Horizon-europe.gouv.fr Coûts non éligibles : Coûts liés au retour sur investissement (paiement de dividendes ou de bénéfices), à la dette et au service de la dette, aux provisions pour pertes ou charges, aux intérêts dus, aux pertes sur taux de change, aux créances douteuses, aux frais bancaires pour les transferts de fonds de l'Union, à la T.V.A. déductible, aux dépenses démesurées ou inconsidérées et à tous les coûts encourus pendant la suspension de la mise en œuvre de l'action.
Principaux critères d'évaluation	L'évaluation des projets est réalisée par un panel d'experts-évaluateurs indépendants et pertinents sur la thématique traitée. Le temps pour l'évaluation des propositions est borné à une durée maximale de 5 mois entre la date limite de soumission et la date à laquelle sont annoncés les résultats. Les projets sont évalués selon trois critères : Excellence ; Impact ; Qualité et efficacité de la mise en œuvre. Chaque critère est noté sur 5. En règle générale, les trois critères sont pondérés de la même façon, sauf dans deux cas : - Pour les actions d'innovations (IA), le critère impact est pondéré d'un facteur 1,5. - Pour les actions soutenues par le Conseil européen de la recherche (ERC), l'excellence est le seul critère d'évaluation Les propositions sont ensuite classées en fonction de leur note. Pour ce faire, elles doivent obtenir au moins 3/5 à chaque critère et une note globale de 10/15.
Taux de co-financement	- Actions de recherche et d'innovation (RIA) : 100% - Actions d'innovation (IA) : 100% (60% à 70% pour les entreprises) - Actions de coordination et de soutien (CSA) : 100% - Co-financement de programme (COFUND) : 30% à 70%
Préfinancement	- Le premier paiement, ou préfinancement, est reçu au moment du démarrage du projet ou 10 jours avant le début de l'action. - Le montant varie selon les appels à projet, mais le préfinancement s'élève généralement à entre 30% et 80% de la subvention totale.



Aspects pratiques et calendrier des appels à projet	Où déposer son projet ? - Toutes les candidatures doivent être soumises par voie électronique sur la plateforme officielle de la Commission européenne. Quand ? Calendrier des appels à projet - Les appels à projets Horizon Europe sont organisés par programmes de travail, généralement sur deux ans. - Les dates des appels à projets sont à retrouver dans les programmes de travail annuels du programme et sur la page internet : Calendrier des appels à propositions Horizon-europe.gouv.fr. - Il n'existe pas de chiffre fixe, mais le nombre d'appels publiés annuellement peut être estimé à entre 400 et 500 appels pour l'ensemble des piliers et des thématiques du programme. Délais de paiement - Les paiements s'échelonnent en plusieurs étapes, deux ou trois selon la durée du projet : - Préfinancement : 30 jours après signature de l'accord de subvention. - Paieement intermédiaire (si applicable) : 90 jours après remise du rapport périodique. - Paieement final : 90 jours après remise du rapport final.
Synergies possibles avec d'autres fonds européens	- Une action ayant reçu une subvention au titre du programme Horizon Europe peut recevoir une contribution d'un autre programme de l'Union, y compris des fonds en gestion partagée (ex. FEDER), et/ou de dispositifs nationaux/régionaux, pour autant que les contributions ne couvrent pas les mêmes coûts. - Horizon Europe contribue à la plateforme «Technologies stratégiques pour l'Europe» (STEP), qui vise à aider l'industrie de l'UE et à stimuler les investissements dans les secteurs du numérique, des technologies propres et des biotechnologies. Les propositions de projets postulant à des appels liés à STEP et remplissant les critères de sélection peuvent se voir attribuer un label STEP visant à faciliter l'accès à d'autres possibilités de financement public et privé. - Le dispositif Pathways to Synergies a pour objectif de faciliter les passerelles entre les financements issus d'Horizon Europe et d'autres fonds européens (tels que les fonds structurels). Il soutient à la fois des parcours « amont » pour préparer les structures locales à candidater à Horizon Europe, et des parcours « aval » pour valoriser les résultats de projets européens via d'autres sources de financement. Les projets doivent associer au moins trois entités « Widening ». - Voir le « Guide du porteur de projets » développé par l'OCDE pour plus d'informations.
Mise en œuvre, suivi et pilotage du programme aux niveaux européen et national	Au niveau européen : - Comité de programme Horizon Europe : la Commission préside ce comité, composé de représentants de chaque État-membre, pour définir un programme de travail. Le contenu du programme repose sur un plan stratégique pluriannuel de 4 ans maximum, reflétant les priorités de l'UE et les priorités nationales. Il existe 12 formations de ce comité pour Horizon Europe (une transversale et 11 thématiques). - Direction Recherche et Innovation (DG RTD) : la DG RTD de la Commission, en collaboration avec d'autres DG thématiques, est responsable du pilotage du programme sur le plan politique. - Agences exécutives européennes : 5 agences sont responsables de la mise en œuvre du programme selon leurs thématiques respectives pour la partie en gestion directe (CINEA, HaDEA, REA, Ercea, EISMEA), selon qu'il s'agit de la publication des appels à projets, de la préparation des contrats, du suivi et de la mise en œuvre des projets.

- Autres organismes : d'autres organismes gèrent des enveloppes pour la partie en gestion indirecte (ex. Agence Spatiale Européenne, BEI).

Au niveau national :

- Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (MESR) : le MESR est responsable du pilotage d'ensemble du programme en France.
- Groupes thématiques nationaux (GTN) : les GTN sont composés des représentants de la France au sein des différentes formations du comité de programme. Ils ont pour objectif de faire remonter l'information des différents écosystèmes de recherche et innovation en France dans le comité de programme.
- Points de Contacts Nationaux (PCN) : il existe 18 PCN pour le programme Horizon Europe, chacun couvrant une thématique spécifique. Ils sont sous la responsabilité du MESR et visent à sensibiliser, informer, conseiller et former les potentiels porteurs de projets en France.
- Les groupes « Relais Horizon Europe » (RHE) : ces groupes sont composés de personnes physiques volontaires, sous réserve qu'une partie au moins de leur activité professionnelle comprenne l'information des chercheurs ou des entreprises sur le programme Horizon Europe. Les PCN adressent des informations ciblées à ces groupes, pour qu'ils les diffusent ensuite à leurs réseaux. Pour entrer dans un groupe, il est nécessaire de compléter un formulaire en ligne sur le site d'Horizon Europe.

POUR ALLER PLUS LOIN

S'INFORMER

- [Page web d'information \(FR\) du programme Horizon Europe](#) sur le site du ministère
- [Journées d'informations des agences exécutives européennes](#) (Info Days) selon les thématiques (voir ci-dessus).
- [Newsletter du programme](#)
- [Réseau Enterprise Europe Network](#) pour les entreprises
- [Diagnostic Europe](#), de BPI France, pour accompagner la participation à l'accélérateur du Conseil européen de l'innovation (EIC).

TROUVER DES PARTENAIRES

- À partir de la [plateforme Horizon](#) sur laquelle sont publiés les projets financés et les partenaires (possibilité de contacter les partenaires à partir de la plateforme)
- À partir de la [plateforme Cordis](#) sur laquelle sont publiés les projets financés et les partenaires (possibilité de contacter les partenaires à partir de la plateforme)
- Participer aux [Info Days](#) pour rencontrer des porteurs de projets et échanger
- À partir de [l'application « Recherche de partenaires » de la Commission européenne](#) pour chaque appel d'offre

QUI CONTACTER AU NIVEAU NATIONAL

- [Points de contact nationaux \(PCN\)](#) selon les thématiques

CONTACT AU NIVEAU REGIONAL

- *A venir*



Exemples de projets Horizon Europe financés dans les RUP

TwInSolar	
Pilier et action	Pilier transversal « élargir la participation et renforcer l'espace de la recherche »
Budget	1,488 million d'euros, financé à 100% par l'UE.
Participants	Le projet est coordonné par l'Université de La Réunion. Les partenaires du projet incluent l'Université technique du Danemark et l'Institut Fraunhofer pour les systèmes énergétiques solaires, le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins et l'Agence Régionale d'Innovation.
Calendrier	2022 - 2025
Objectif	Renforcer les capacités de recherche du laboratoire PIMENT de l'Université, pour permettre une intégration massive de l'énergie solaire dans le mix énergétique de La Réunion.
Actions financées	Le projet inclut des activités de recherche et de jumelage et partage d'expérience. Concevoir une solution innovante et abordable pour fournir de l'énergie sur le campus universitaire de Terre Sainte (La Réunion) avec une intégration massive de l'énergie solaire. Avec deux bâtiments à consommation énergétique nette nulle (NetZEB) sur ce site, l'Université a déjà mis en place une politique efficace d'économie d'énergie pour ce campus. Ce projet ira plus loin en étudiant une solution permettant de réduire de manière significative les émissions de carbone en alimentant le micro-réseau avec au moins 80 % de la production solaire du site. Les principaux résultats sont la conception optimale des solutions possibles, un système de gestion prédictive de l'énergie basé sur des prévisions opérationnelles et une étude de cas pour les ateliers et les écoles d'été. Des activités de jumelage et des ateliers seront aussi organisés avec les acteurs réunionnais de l'énergie solaire et les partenaires. Cela inclut trois groupes de travail dédiés : • Ateliers sur les bonnes pratiques dans les projets Horizon Europe • Ateliers scientifiques et université d'été sur la gestion intelligente des systèmes énergétiques • Ateliers scientifiques et cours d'été sur la conception, la modélisation et le dimensionnement des systèmes énergétiques Trois visites de site sont organisées dans le cadre du projet : • Dans les installations du Fraunhofer ISE à Fribourg, en Allemagne, • Sur le campus de la DTU, au Danemark, • À l'Université de La Réunion.
Contact	Contact - Twinsolar



MOSAIC (Multi-site application of Open Science in the creAtion of healthy environments Involving local Communities)

Pilier et action	Pilier Santé, Action de Recherche et d'Innovation (RIA)
Budget	5.993 millions d'euros, financé à 100% par l'UE.
Participants	Le projet est coordonné par l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), et rassemble 15 partenaires français, kenyans, portugais, polonais, péruvien, colombien et brésiliens. Les partenaires incluent la Plateforme internationale pour la science, la technologie et l'innovation en santé (PICTIS) - dont la Fondation Oswaldo Cruz (Fiocruz), un institut public brésilien rattaché au ministère de la santé -, l'Université d'Artois, Aix Marseille Université, l'INRAE, le CIRAD, l'Université de Perpignan, l'Institut Pasteur de la Guyane, le Centre hospitalier de Cayenne, l'Université de Brasília, l'Université nationale de Colombie, l'Université de Lisbonne, l'Organisation panaméricaine de la santé.
Calendrier	Janvier 2024 - 2028
Objectif	Promouvoir la santé des populations locales vivant dans des zones transfrontalières en Afrique de l'Est (Kenya) et en Amazonie (Brésil).
Actions financées	Les résultats concrets comprennent la création d'un écosystème de données pour collecter, analyser et partager des informations environnementales et de santé. Le projet a aussi pour but d'inciter les communautés locales à participer à cette collecte, de construire des indicateurs qui intègrent des données provenant d'autres systèmes de surveillance environnementale, épidémiologique, etc., ainsi que de favoriser la dissémination des données et connaissances. Le projet vise également à renforcer les capacités de l'ensemble des chercheurs du projet dans la mise en œuvre d'approches participatives avec les communautés locales, afin de véritablement engager ces dernières dans l'ensemble des phases du projet.
Contact	Emmanuel Roux, IRD, Espace-Dev emmanuel.roux@ird.fr

Pour plus d'informations sur les **travaux de l'OCDE sur le développement régional**, veuillez consulter : <https://www.oecd.org/fr/themes/developpement-regional.html>.

Le projet 23FR04 est financé par l'Union européenne via l'instrument d'appui technique, et mis en œuvre par l'OCDE en coopération avec la Task Force Réformes & Investissements de la Commission Européenne (SG REFORM).
Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne. Les opinions exprimées ici ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant l'opinion officielle de l'Union européenne.

